

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.171.2009.TREATIES-1 (Notification Dépositaire)

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE CONTRAT DE TRANSPORT
EFFECTUÉ ENTIÈREMENT OU PARTIELLEMENT PAR MER

NEW YORK, 11 DÉCEMBRE 2008

OUVERTURE A LA SIGNATURE

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

La Convention susmentionnée a été adoptée le 11 décembre 2008 au cours de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale par la résolution A/RES/63/122. Conformément au paragraphe 1 de son article 88, la Convention sera ouverte à la signature de tous les États à Rotterdam (Pays-Bas), le 23 septembre 2009, puis au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York.

Des copies certifiées conformes de la Convention dont les textes anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe font également foi, sont en cours de préparation. Elles seront diffusées à tous les États dès que possible.

Le Secrétaire général saisit cette occasion pour rappeler que, conformément à la pratique internationale établie, seuls les chefs d'État, les chefs de Gouvernement ou les Ministres des affaires étrangères sont habilités, de par leurs fonctions, à signer un traité au nom d'un État sans avoir à produire des pleins pouvoirs à cet effet. Tous les autres représentants désirant signer un traité doivent être munis des pleins pouvoirs requis, délivrés et signés par l'une de ces autorités mentionnées ci-dessus, qui autorisent expressément un représentant nommé à signer un traité spécifié. Les pleins pouvoirs sont différents des lettres de créances. Les lettres de créances ne constituent pas, à elles seules, une autorisation à l'effet de signer un traité.

Le Secrétaire général serait obligé aux États qui souhaitent signer la Convention de bien vouloir notifier et fournir à l'avance une copie des pleins pouvoirs exigés à la Section des traités, Bureau des affaires juridiques, Organisation des Nations Unies à New York (téléphone : (212) 963-5047, télécopie : (212) 963-3693; courrier électronique : depositarycn@un.org).

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont actuellement publiées en formats papier et électronique. Les missions permanentes auprès des Nations Unies peuvent consulter les notifications dépositaires à l'adresse électronique suivante : missions@un.int. Ces notifications sont également disponibles sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, où les personnes intéressées peuvent souscrire au nouveau service automatisé d'abonnement pour recevoir directement des notifications dépositaires par courriel. Les missions permanentes sont invitées à se procurer les notifications dépositaires mises à leur disposition au bureau NL-300.

Pour plus d'information concernant les pleins pouvoirs, on peut se reporter au *Manuel des traités* sur le site Web du Recueil des Traités des Nations Unies, qui peut être consulté à l'adresse ci-après : <http://treaties.un.org>.

..... À toutes fins utiles, un modèle de pleins pouvoirs est joint en annexe.

Le 18 mars 2009



Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications depositaires sont actuellement publiées en formats papier et électronique. Les missions permanentes auprès des Nations Unies peuvent consulter les notifications depositaires à l'adresse électronique suivante : missions@un.int. Ces notifications sont également disponibles sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, où les personnes intéressées peuvent souscrire au nouveau service automatisé d'abonnement pour recevoir directement des notifications depositaires par courriel. Les missions permanentes sont invitées à se procurer les notifications depositaires mises à leur disposition au bureau NL-300.

Modèle de Pleins Pouvoirs
(lesquels doivent émaner du Chef de l'État, du Chef du Gouvernement,
ou du Ministre des Affaires Étrangères)

PLEINS POUVOIRS

NOUS, [nom et titre du Chef de l'État, du Chef du Gouvernement ou du Ministre des Affaires Étrangères],

AUTORISONS par les présents [nom et titre] à signer la Convention des Nations Unies sur le contrat de transport international de marchandises effectué entièrement ou partiellement par mer, faite à New York le 11 décembre 2008, au nom du Gouvernement de [nom de l'État].

Fait à [lieu] le [date]

[Signature]